



Luxembourg 22/01/2021

## Note à l'attention de Mme Ingestad Directeur général HR

**Objet : Demande de concertation sur une indemnité de logement pour le Luxembourg.**

Depuis plusieurs années, les organisations représentatives du personnel se sont faites l'écho des difficultés relatives à l'attractivité du site de Luxembourg et le Commissaire Oettinger s'est donc engagé à vérifier la situation existante.

Dans ce contexte, la Commission a commandé une étude à un consultant extérieur qui a été remise le 26 septembre 2019. Ce document présente sa méthodologie, les chiffres relevés ainsi que plusieurs options pour remédier au différentiel de coût de la vie entre Bruxelles et Luxembourg.

Cette étude démontre des disparités non négligeables entre le coût du logement dans la zone Luxembourg et le coût de l'immobilier à Bruxelles, que le système actuel ne permet pas de refléter.

Nos organisations ne demandent pas de revoir le système statutaire actuel (art. 64), car elles sont parfaitement conscientes des conséquences désastreuses qu'une nouvelle réforme du statut provoquerait en ce qui concerne les salaires et les autres indemnités et notamment l'indemnité d'expatriation, les possibilités de carrière, les retraites...

D'une part, il ne faut jamais oublier l'ampleur des conséquences néfastes des deux réformes successives tel que reconnu par la Cours de Comptes dans son rapport qui ont même mis en cause l'attractivité de notre fonction publique comme la Commission a dû le reconnaître. Nous sommes bien conscients qu'il n'existe pas de mini réforme ou de réformes ponctuelles et limitées. En effet, tel que confirmé par la jurisprudence communautaire l'autorité législative n'est nullement limitée par la portée, éventuellement limitée, de la proposition de la Commission et elle pourra, une nouvelle fois, non seulement l'élargir à des aspects qui n'ont pas être repris dans la proposition initiale mais aussi imposer des mesures que la Commission aurait expressément exclues.

D'autre part, nous avons été rassurés par le fait que lors de sa réunion avec la représentation du personnel qui s'est tenu en date du 12 janvier dernier, le Commissaire Hahn a exclu que la Commission puisse envisager de proposer une proposition de Réforme.

Ceci étant, il n'en reste pas moins vrai qu'il demeure nécessaire et urgent de trouver une forme de compensation en faveur des collègues qui travaillent au Luxembourg et d'aborder la question de l'attractivité de ce site.

Sans préjudice des résultats des travaux en cours de la task force interinstitutionnelle qui a été créé à cet effet et dont nous tenons à être informés, il est important d'aborder ces questions aussi dans le cadre du dialogue social en ouvrant sans tarder une négociation formelle.

Dans ce contexte, l'une des solutions envisagées par l'étude mentionnée, est de créer une indemnité permettant de se loger au Luxembourg.

Les organisations signataires demandent l'ouverture d'une concertation, dans le contexte des dispositions en vigueur, portant sur les problèmes susmentionnés concernant le personnel affecté au Luxembourg et les solutions devant être envisagées à statut constant en ce qui concerne notamment la mise en place d'une indemnité de logement, son cadre juridique, , les mécanisme d'adaptation etc.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Les organisations signataires :

Margarida BRITES NUNES / Georges VLANDAS  
U4U Luxembourg

Emilio DI MEGLIO  
Président Solidarité européenne/R&D Luxembourg

Nicolas MAVRAGANIS  
Président USF Luxembourg

Cristiano TESSITORE  
Président FFPE Luxembourg

Reza FARDOOM  
Président TAO-AFI Luxembourg